

Image not found or type unknown



Travail a temps plein et cesu

Par **jmc_old**, le **15/08/2007** à **00:10**

Actuellement salarié dans un organisme HLM en tant que gardien 35 h, puis je en complément de salaire, effectuer des menus travaux de bricolage, jardinage et autres pour mon compte et être rémunéré avec le CESU ou autre moyen de paiement ?
Comment dois je faire si c'est possible ?
A qui m'adresser ?
Dois je prévenir mon employeur ?
Ai je le droit de faire de la publicité pour me faire connaître ?
J'ai vraiment besoin de travailler en plus, car nous n'avons pas le droit aux heures sup.
Merci de votre réponse